



Rack à vélo dans partie commune

Par dom1812

Bonjour à tous,

A la prochaine AG, une résolution concerne l'installation de racks à vélos dans un hall qui donne accès au parc de la résidence. Or le RDC dit que les cours, passages, vestibules,... doivent être laissés libres en tout temps. Notamment les entrées et les couloirs ne pourront en aucun cas servir de garages à bicyclettes, voitures d'enfants ou autres.

Est-ce que le hall peut être concerné? Il faut une clé pour y avoir accès, donc ce n'est pas vraiment une entrée.

Le CS qui est à l'origine de la résolution précise qu'il faut laisser le passage, les racks pouvant être orientables, et enlever les vélos lorsque ce sera nécessaire.

Mon appartement est à côté de ce hall et j'aimerais pouvoir utiliser l'argument que la disposition est contraire au RDC.

Pensez vous que ce soit recevable?

J'ai aussi une inquiétude car la porte est vitrée et donc les vélos visibles de l'extérieur, et je crains que cela soit trop tentant. Si la porte est forcée, il y a accès à tous les appartements du rez de chaussée. Je tenterai aussi l'argument sécurité.

Merci beaucoup !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le règlement de copropriété interdit l'encombrement des parties communes = la dépose anarchique des vélos poussettes, etc et c'est une clause classique.

Justement ici il est question de rationaliser le rangement de ces vélos et d'éviter qu'ils soient déposés n'importe où.

Par contre le passage doit rester libre si évacuation d'urgence : est-ce une issue de secours ?

Y a-t-il un autre endroit disponible ? Y a-t-il un parking pour la résidence dont une partie pourrait être aménagée ? ou un espace extérieur ?

Il est aussi important de prévoir une gestion sérieuse pour éviter les "épaves" ou le surencombrement (exemple : mettre des étiquettes nominatives sur chaque vélo)

La sécurisation de la vue est facile : il suffirait de coller à peu de frais un adhésif translucide pour éviter les convoitises.

Vous avez peu de chances d'être suivi si vous êtes le seul qui craint des nuisances. Voyez surtout si vous avez une alternative raisonnable à proposer....

car c'est un vote à l'article 24 depuis 2019 - transition énergétique oblige...